

Usages de l'eau		Mesures de limitation en alerte
arrosage	pelouses	Interdiction d'arrosage de 10h à 18h
	fleurs et massifs floraux, arbres et arbustes, jardins potagers	Interdiction d'arrosage de 10h à 18h
	stades et espaces sportifs de toute nature	Interdiction d'arrosage de 10h à 18h
	golfs	Interdiction d'arrosage de 10h à 18h, de plus, le suivi mensuel des consommations doit montrer une économie d'eau de 10% par rapport à l'année 2004
lavage	véhicules automobiles	pas de limitation
	bateaux	pas de limitation
	voiries	pas de limitation
piscines		Le remplissage des piscines (d'un volume total supérieur à 10 m ³) est soumis à autorisation écrite du Maire.
plans d'eau de loisir		pas de limitation
fontaines		Les fontaines fonctionnant sans recyclage de l'eau devront être fermées. Par exception les fontaines alimentées gravitairement à partir d'une source pourront n'être que partiellement fermées lorsque l'usage de l'eau n'est pas préjudiciable aux milieux aquatiques.
ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)		Les ICPE devront respecter les mesures de restriction d'eau en période de sécheresse contenues dans leurs arrêtés préfectoraux. Les ICPE soumises à déclaration devront respecter les arrêtés cadres complémentaires qui seront établis localement afin de préserver la ressource en eau

Tableau 1 : Mesures de limitation des usages de l'eau quelle que soit l'origine de l'eau, hors